

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° n°212 . le décret du 18 février 1952 approuvant la délibération du Conseil Représentatif de la C.F.S. modifiant la taxe de consommation sur les tabacs et alcools et créant une taxe sur le kath

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 février 1952

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1952

Date du numéro
1 avril 1952

VISAS

Le Président &du Conseil Ges Ministres, sur le ranvori du Ministre de la France d'oure-Mer

Vula loi du 19 août. 1950 portant création de l'Assemblée représentative de la Côte Française des Somalis

Vuia Gélibration du i2 décembre 2851 au Conseil Représentatif de la Côte Française des Somalis modifiant la taxe de consomimnaion Sur les tabacs et aicoois el créani une iaxe sur le kath

Le Conseil d'Etat (Section des Finances) en tendu,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est approuvée, en ce qui concerne le mode d'assiette, la délibération susvisée du 13 décembre 19951 du Conseil Représentatif de ia Côte Francaise des Somalis modifiant la taxe de consommation sur les tabacs et aicooïis et créent une taxe sur le kath. Art. 2 — le Ministre de la France d'Outre-Mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République Française, au Journai officiel de la Côte Française des Somalis et inséré au Bulletin officiel du Ministre de la France d'Outre-Mer.

EDGAR FAURE,Par le Président du Conseil des Ministres :Le Ministre de la France d'outre-mer.Louis JACQUINOT.